



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le jeudi 17 novembre 2016, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique, 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 15^e jour de novembre 2016.

Présences

Monsieur René-Jean Pagé, maire
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 75 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur le maire, René-Jean Pagé, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, René-Jean Pagé, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur le sujet à l'ordre du jour**
 4. **Résolution**
 - 4.1 Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
 5. - **Période de questions portant uniquement sur le sujet discuté**
 6. - **Clôture de la séance**
 7. - **Levée de la séance**
-

16-11-213

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Quelques questions sont posées et répondues.

4. RÉSOLUTION

- 4.1 Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a reçu un courriel daté du 30 octobre 2016 du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) confirmant l'octroi d'une subvention pour le projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées;

ATTENDU que la Ville est d'accord pour réaliser le projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (dossier 2016033) dans le cadre du FEPTU sur la base d'un coût maximal admissible (CMA) de 5 478 743 \$ avec une aide financière de 4 548 676 \$;

ATTENDU que dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau d'égout, selon la demande d'aide financière soumise, les travaux proposés totalisant un coût de 13 332 707 \$ visent à desservir 134 résidences permanentes et 192 résidences secondaires et chalets;

ATTENDU qu'en fonction des règles et normes encadrant le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)*, seuls les travaux visant à desservir des résidences permanentes sont admissibles. Ces travaux représentent 41,1 % du coût du projet, soit : $134 / (134 + 192)$;

ATTENDU que le coût maximum admissible utilisé pour le calcul de l'aide financière correspond à 41,10 % du coût réel de réalisation du projet sans dépasser 5 479 743 \$ ($41,10 \% \times 13\,332\,707 \$$);

ATTENDU qu'en fonction des règles et normes encadrant le FEPTU, le taux d'aide financière normé applicable à notre projet est de 83 % dont 50 % provenant du fédéral;

ATTENDU que la réalisation de votre projet est admissible à un coût maximum admissible de 5 479 743 \$ jumelé à un taux d'aide de 83 %, soit une aide maximale de 4 548 676 \$. Dans le cas de votre projet, cette aide financière correspond à un taux réel de subvention de 34,12 % jusqu'à un maximum de 4 548 676 \$;

ATTENDU que le gouvernement a déjà subventionné des projets d'égouts à 95%, soit à St-Augustin sur la Basse-Côte-Nord à l'année 2000;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander une subvention supplémentaire afin de diminuer l'impact fiscal du projet d'égout pour les citoyens du lac Sergent,

ATTENDU que nous poursuivons nos démarches auprès du député provincial, M. Michel Matte, afin de bonifier notre demande de subvention de façon substantielle au FEPTU;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Mario Émond, conseiller

Le vote est demandé par le conseiller François Garon

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Monsieur René-Jean Pagé, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier, conseiller		X
Monsieur François Garon, conseiller		X

16-11-214

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE la Ville est d'accord pour réaliser son projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (dossier 2016033) dans le cadre du FEPTU sur la base d'un coût maximal admissible (CMA) de 5 478 743 \$ avec une aide financière de 4 548 676 \$;

ET D'AUTORISER monsieur René-Jean Pagé, maire, à signer le protocole d'entente entre la Ville de Lac Sergent et le ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire;

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE SUJET DISCUTÉ**

Aucune question.

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur René-Jean Pagé, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-11-215

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 8H50.

RENÉ-JEAN PAGÉ
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière